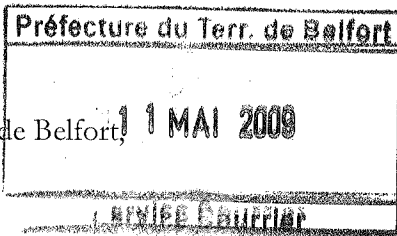




Centre de Gestion
de la Fonction
Publique Territoriale

LISTE D'APTITUDE
CONCOURS D'AGENT DE
MAITRISE TERRITORIAL

Session 2009



Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Territoire de Belfort,

VU

- ✦ la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- ✦ la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- ✦ le décret du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53,
- ✦ le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985, modifié, relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la Fonction Publique Territoriale,
- ✦ le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,
- ✦ le décret n° 2004-248 du 18 mars 2004 fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours de recrutement pour les agents de maîtrise,
- ✦ la liste des membres des jurys de concours et examens prévus pour le recrutement aux grades cadres d'emplois de catégorie C de la Fonction Publique Territoriale dressée par le Tribunal Administratif de BESANCON,
- ✦ les conventions établies avec les centres de gestion de Franche-Comté ;
- ✦ l'arrêté n° 2008-57 du 4 septembre 2008 portant ouverture d'un concours d'agent de maîtrise,
- ✦ l'arrêté n° 2008-74 du 15 décembre 2008 listant les correcteurs du concours d'agent de maîtrise,
- ✦ l'arrêté n°2009-11 du 13 janvier 2009 portant désignation des surveillants du concours d'agent de maîtrise,
- ✦ l'arrêté n°2009-15 du 11 février 2009 portant modification des correcteurs du concours d'agent de maîtrise,
- ✦ le procès verbal d'admissibilité dressé en date du 18 mars 2009,
- ✦ le procès verbal d'admission dressé en date du 15 avril 2009,

ARRETE

Article 1

Sont inscrits sur la liste d'aptitude à l'emploi d'agent de maîtrise territorial au titre de l'année 2009, les candidats suivant :

CONCOURS EXTERNE

Spécialité bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers

- SAINTVOIRIN FABRICE
- SONET Damien
- WINTZERITH THOMAS

Spécialité environnement, hygiène

- BERNARDIN CYRILLE
- FRANCHINI Annaïck
- NICOLIER Eve-Lyne
- RODRIGUEZ André

Spécialité espaces naturels, espaces verts

- CAPRANI Matthieu

Spécialité logistique et sécurité liste arrêtée à 1 candidat

- LEVRET Patrice

Spécialité mécanique, électromécanique liste arrêtée à 1 candidat

- LOURENCO Rui Antonio

Spécialité restauration liste arrêtée à 1 candidat

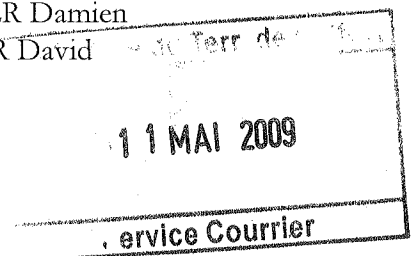
- PERRIER MICKAEL

CONCOURS INTERNESpécialité bâtiment, travaux publics, voirie et réseaux divers

- | | |
|------------------------|-------------------------|
| ➤ AYRAULT Yann | ➤ RENAUD Jean-Marie |
| ➤ BACHELARD David | ➤ ROMARY GUILLAUME |
| ➤ BEAUVALET MICKAEL | ➤ SAINT AVIT SYLVAIN |
| ➤ BENIEKHELEF Bertrand | ➤ SALVADOR Jean-Michel |
| ➤ BONNET Olivier | ➤ SCHIANTARELLI Olivier |
| ➤ CLAIROTTE Dominique | ➤ STUTZ Richard |
| ➤ FUMEY Michaël | ➤ TAVERNIER SAMUEL |
| ➤ GAVOILLE Romain | ➤ VONIN Sébastien |
| ➤ MEDARD Olivier | ➤ VUILLIER Damien |
| ➤ NICOLET Christian | ➤ WIDMER David |
| ➤ PANIER Jérôme | |

Spécialité environnement, hygiène

- | | |
|-------------------------------|---------------------|
| ➤ BARBIER Jérôme | ➤ HALM Roger |
| ➤ BOURG Sandrine | ➤ HOULLE Marjorie |
| ➤ EUVRARD Guillaume | ➤ NICOD Fabien |
| ➤ GAGNEUX JOEL | ➤ PETROVIC Laurence |
| ➤ GAGNOR Franck | ➤ POURRON Emilie |
| ➤ GUILLEMIN LABORNE CHRISTIAN | |



Spécialité espaces naturels, espaces verts

- AYRAULT Eric
- CAPPELLI MATHIEU
- GALLIOT Ghislain
- JEANNEAUX Anthony
- LLOPIS Fabienne
- LORENZATI BENOIT
- MARECHAL Sébastien
- MOUREY Vincent
- ROBERGET Ludovic
- VUILLEMENOT ELISE

Spécialité logistique et sécurité

- DARY LIONEL
- LALLEMAND LIONEL

Spécialité mécanique, électromécanique

- BARBIER Claude
- CARMEN Christophe
- MARIOT Frédéric
- MARSCHALL ALAIN

Spécialité restauration liste arrêtée à 2 candidats

- MAIRE Patrick
- MENNOUVRIER Laurent

Article 5

Le Directeur du Centre de Gestion du Territoire de Belfort est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BELFORT, le 30 avril 2009
Le Président,
Robert DEMUTH

